

# Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle PEAC

## Préambule

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs. (Extrait du Guide).

## Enjeu

A l'école, l'Education artistique et culturelle est à la fois :

- **une éducation à l'art**, qui vise à l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée : cette culture repose sur la fréquentation des œuvres et du patrimoine, le développement de la créativité et des pratiques artistiques ainsi que sur la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine. Elle couvre les grands domaines des arts, sans s'arrêter aux frontières traditionnelles des Beaux-Arts, de la musique, du théâtre, de la danse, de la littérature et du cinéma et en intégrant autant que possible l'ensemble des expressions artistiques du passé et du présent, savantes et populaires, occidentales et extra-occidentales ; elle s'appuie sur le patrimoine, tant local que national et international.

- **une éducation par l'art**, qui permet une formation de la personne et du citoyen. Cette formation nécessite le développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger. Elle encourage l'autonomie et le sens de l'initiative et passe par la participation à des expériences et des pratiques artistiques et culturelles collectives et partagées.

L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables qui constituent ses **trois piliers** :

- fréquenter,
- pratiquer,
- s'approprier.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle
Fréquenter (Rencontres)	cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres <sup>3</sup>
	échanger avec un artiste, un créateur
	appréhender des œuvres et des productions artistiques
	identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire
Pratiquer (Pratiques)	utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production
	mettre en œuvre un processus de création
	concevoir et réaliser la présentation d'une production
	s'intégrer dans un processus collectif
	réfléchir sur sa pratique
S'approprier (Connaissances)	exprimer une émotion esthétique et un jugement critique
	utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel
	mettre en relation différents champs de connaissances
	mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre

L'arrêté du 1-7-2015 définissant le Référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle proposent trois tableaux qui explicitent pour chaque grand objectif défini ci-dessus des repères précis par cycle d'enseignement, formulés en termes d'actions et activités de l'élève, et la progressivité du travail mené : il s'agit de points de repères souples (et non d'exigibles ou

d'attendus) adaptés à l'âge et aux capacités des élèves, qui doivent permettre aux acteurs concernés d'élaborer leurs projets.

## Définition

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des connaissances acquises par l'élève dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions d'éducation éducative ou d'activités périscolaires.

Son organisation et sa structuration permettent d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.

## Parcours

Dans chaque école, il convient d'élaborer au moins un projet ambitieux d'éducation artistique et culturelle par cycle. Un projet **ambitieux**, c'est un projet qui :

- se décentre du quotidien de la classe (réflexion sur la transversalité, l'interdisciplinarité, la durée et la répartition des horaires),
- intègre, dans sa conception, les trois dimensions (fréquenter, pratiquer, s'approprier).

## Les grands domaines des arts

- Les « arts de l'espace » : architecture, urbanisme, arts des jardins, paysage aménagé, etc.
- Les « arts du langage » : littérature écrite et orale ; inscriptions épigraphiques, calligraphies, typographies, etc.
- Les « arts du quotidien » : arts appliqués, design, métiers d'art ; arts populaires, etc.
- Les « arts du son » : musique vocale, musique instrumentale, musique de film et bruitage, technologies de création et de diffusion musicales, etc.
- Les « arts du spectacle vivant » : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue, marionnettes, arts équestres, jeux d'eau, feux d'artifice, etc....
- Les « arts du visuel » : arts plastiques (architecture, peinture, sculpture, dessin et arts graphiques, photographie, etc.) ; illustration, BD, cinéma, audiovisuel, vidéo, montages photographiques, dessins animés, arts numériques, Pocket film, jeux vidéo, etc.

Les enseignements scientifiques et technologiques peuvent être sollicités.

## Les grands domaines de la culture scientifique et technique

- Les **sciences de la vie** (unité et diversité du vivant, fonctionnement du vivant, évolution de la vie, classification...)
- Les **sciences de la Terre** (structure et fonctionnement des enveloppes fluides et solides de la Terre, interactions avec les activités humaines...)
- Les **sciences physiques** (temps, espace et énergie, milieux solides, liquides et gazeux, échelles macro et microscopiques...)
- Les **sciences chimiques** (la matière : interactions et transformation...)
- Les **sciences mathématiques** (numérique, géométrie, probabilités et statistiques...)
- Les **sciences technologiques** (architecture, génie des matériaux, électronique, informatique...)
- **L'Histoire des Sciences**
- **L'éducation au développement durable**

**Ressources** : du local à l'international

## Textes de référence

- Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013
- Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle - 2013
- Projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle du 18 février 2014
- Arrêté du 1-7-2015 définissant le Référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle
- Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture